

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN**

AR Prefecture

Nombre de Conseillers : 13
024-212402523-20210413-2021_11-DE
En exercice
Reçu le 20/04/2021
Présents le 20/04/2021
Votants : 12

~~L'an deux mil vingt et un~~
Le treize avril à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-11
Cession d'une parcelle de 26 m² à la commune
Des Consorts Folgoat/Robert**

Monsieur Le Président rappelle au conseil municipal qu'une aliénation sur une partie du chemin rural au lieu-dit « Le Battut » a été engagé en 2015.

Les héritiers consorts Folgoat/Robert cèdent la parcelle AH375 pour une surface de 26 m² au prix de 2,00 € le m² (soit un total de 52,00 €) à la commune.

Les frais seront supportés par Mesdames Folgoat et Robert.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire a signé cet acte.

Fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme à l'original

Le Maire
Michel ANDRE



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN**

AR Prefecture

Nombre de Conseillers :
024-212402523-20210413-2021_12-DE

En exercice :
Révisé le 06/04/2021

Présents : 20/04/2021

Votants : 12

**L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-12
Compte de gestion dressé par Mme Le Receveur
Logements Sociaux Année 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que Mme le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mme le Receveur, et visé, et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Le Maire
Michel ANDRE



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN**

AR Prefecture

Nombre de Conseillers :
024-212402523-20210413-2021_13-DE
En exercice : 13
Reçu le 20/04/2021
Présents : 20/04/2021
Votants : 12

**L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-13
LOGEMENTS SOCIAUX
Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Marcelle DELIBIE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Michel ANDRÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget logements sociaux de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.
- 2) Constate, pour la comptabilité du budget logements sociaux, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Le Maire
Michel ANDRE



24252 Code INSEE	Commune Marcillac-St-Quentin Logements sociaux	2020
---------------------	---	------

AR Prefecture

024-212402523-20210413-2021-14-DF
 Reçu le 20/04/2021
 Publié le 20/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 12
VOTES :
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 605,10
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 663.73
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 268.83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-40 395.43
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	7 000.00
Besoin de financement F. = D. + E.	33 395.43
AFFECTATION = C. = G. + H.	37 268.83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	33 395.43
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 873.40
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

A Marcillac-Saint-Quentin, le 13/04/2021



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN**

AR Prefecture

Nombre de Conseillers :
024-212402523-20210413-2021_15-DE
L'exercice 04/2021
Révisé le 20/04/2021
Présents : 20/04/2021

Votants : 12

**L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-15
Budget Annexe 2021
LOGEMENTS SOCIAUX**

Le président expose le projet du Budget annexe « Logements sociaux » de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 30 873,40 €

Dépenses : 30 873,40 €

Balance : /

Section d'Investissement

Recettes : 57 505,43 €

Dépenses : 57 505,43 €

Balance : /

Projet accepté à l'unanimité

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Le Maire
Michel ANDRE



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN**

AR Prefecture

Nombre de Conseillers :
024-212402523-20210413-2021_16-DE
Révisé le 06/04/2021
Présenti le 20/04/2021

Votants : 12

**L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-16
Compte de gestion dressé par Mme Le Receveur
Budget Irrigation 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif Irrigation qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme. le Receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que Mme le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mme le Receveur, et visé, et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Le Maire
Michel ANDRE



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN**

AR Prefecture

Nombre de Conseillers : 13
Exercice : 2021
Révisé le : 20/04/2021
Présents : 12

Votants : 12

**L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-17
Compte Administratif
Budget Irrigation 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Marcelle DELIBIE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Michel ANDRÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif Irrigation et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.
- 2) Constate, pour la comptabilité de l'Irrigation, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRE

24252 Code INSEE	Commune Marcillac-St-Quentin Budget Irrigation	2020
---------------------	---	------

AR Prefecture

024-212402523-20210413-2021-18-DE
 Reçu le 20/04/2021
 Publié le 20/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 12
VOTES :
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 260,26
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-34 930.43
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-27 670.17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	92 228.74
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	0.00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-27 670.17

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
 (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le



Marcillac-Saint-Quentin, le 13/04/2021

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

Délibération n° 2021-19
Budget Annexe 2021
IRRIGATION

Le président expose le projet du Budget annexe « Irrigation » de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 70 034,17 €
Dépenses : 70 034,17 €
Balance : /

Section d'Investissement

Recettes : 109 192,74 €
Dépenses : 109 192,74 €
Balance : /

Projet accepté à l'unanimité

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Le Maire
Michel ANDRE



DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MARCILLAC-SAINT-QUENTIN

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

**L'an deux mil vingt et un
Le treize avril à dix huit heures**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRE, Maire

Date de la convocation : 06/04/2021

PRESENTS : ANDRÉ Michel, GAREYTE Fabrice, LASCOMBE Christine, NOUAILLES Hervé, BLANC Hervé, DELIBIE Marcelle, DOURSAT Adrien, HIRSCH Yuri, LEBON Patricia, MALBEC Anne-Marie, ROUGIER Cédric, SCANDOLORA Solène.

EXCUSÉS : PHILIP Sandrine, RAMIERE Benoit, FILHOL Patricia,

PROCURATION DE : /

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DELIBIE Marcelle

**Délibération n° 2021-20
Compte de gestion dressé par Mme Le Receveur
Budget Assainissement 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que Mme le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mme le Receveur, et visé, et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré au jour mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRE